

Sur la demande de l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, un traitement ciblé contre le moustique tigre *Aedes albopictus* doit être réalisé autour d'un lieu fréquenté par une personne atteinte de la dengue, du chikungunya ou du Zika. Ce traitement préventif, exceptionnel, a pour objectif d'éviter une chaîne de transmission locale de ces maladies.

Ce traitement insecticide, d'une durée d'environ 1h, aura lieu dans votre rue :

DANS LA NUIT DU 21 OCTOBRE 2022 à partir de 22h jusqu'au lendemain (7h du matin au plus tard)

Intervention susceptible d'être reportée en cas de pluie/vent incompatible avec le traitement ou autres aléas

L'intervention consiste en une pulvérisation d'insecticide par un véhicule depuis la voie publique, complétée si nécessaire par des interventions ciblées à l'aide d'appareils portatifs dans les espaces extérieurs des propriétés privées et publiques. Les engins de traitement sont très bruyants. Ce traitement s'applique sur une superficie limitée.

Les produits utilisés sont à base d'un **pyréthrianoïde** ou de **pyréthrines naturelles**, dûment autorisés pour cette application. Ce sont les mêmes matières actives qui sont présentes dans les produits antimoustiques domestiques disponibles en pharmacie et dans le commerce.

Quelques précautions sont recommandées afin d'éviter toute exposition (cf. verso du document). Veillez à respecter ces consignes, particulièrement pendant le traitement ainsi que dans l'heure qui suit. En cas d'apparition de symptômes inhabituels, pendant ou après l'opération de pulvérisation, contactez votre médecin traitant ou le centre de toxicovigilance (CAPTV) : **n° 05 56 96 40 80**

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-5>

Votre délégation départementale de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/contacts-lars-nouvelle-aquitaine>

Site internet du Ministère des Solidarités et de la Santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques>

Votre commune



Afin de faciliter le déroulement de cette intervention :



Rentrez le linge, les jouets des enfants ou les aliments qui se trouveraient à l'extérieur au moment du passage du véhicule de traitement.



Éloignez ou rentrez les animaux (chiens, chats...) et protégez leur gamelle au moment du passage du véhicule de traitement. **Le produit insecticide peut être nocif pour la faune aquatique et les animaux à sang froid (grenouilles, tortues, serpents...), couvrez les bassins, piscines et bacs à sable. Le produit est nocif pour les abeilles : éloignez et rentrez les ruches ; si elles ne sont pas déplaçables, les fermer et les bâcher le temps du traitement.**

Durant l'opération de pulvérisation et pendant 1h après l'intervention :



Rentrez chez vous et fermez les fenêtres donnant sur la voie publique au moment du passage de l'engin de traitement, et maintenez-les fermées pendant 1 heure après l'intervention.



Ne vous tenez pas à proximité des engins de traitement, ne vous exposez pas directement au nuage de pulvérisation.

Après opération de pulvérisation :



Rincez à l'eau vos mobiliers de jardin et les jeux d'enfants.

Privilégiez les activités à l'intérieur pour les enfants le lendemain du traitement.

Attendez 3 jours après le traitement pour consommer, après les avoir lavés, les légumes et les fruits du potager.



Videz, supprimez, curez ou couvrez hermétiquement les gîtes larvaires (seaux, cache-pots, bidons, regards, pneus usagés, etc.) chaque semaine pour éviter le développement des larves du moustique tigre.